

### DU NOUVEAU pour le Secteur public européen



**Union  
Syndicale  
Bruxelles**



#### **L'ASSURANCE «REVENU GARANTI» COUVRE LA PERTE DE SALAIRE EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT DE LA VIE PRIVÉE, POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE.**

##### **Qui est assuré ?**

Les agents contractuels et les agents statutaires du Secteur public.

##### **Quels sont les risques couverts ?**

- \*Maladie.
- \*SFC, fibromyalgie et certains troubles psychologiques, dont le burn-out.
- \*Accidents de la vie privée.

L'**USB** a récemment signé ce contrat avec **ETHIAS** pour permettre aux adhérents de toutes les institutions, ceux qui travaillent dans un environnement opérationnel ou spécifique lié à certaines contraintes de boulot relatives à des prestations de nuit-de week-ends-durant les jours fériés-en stand-by et autres, et qui, suite à un accident ou une maladie de plus de 30 jours, perdent une partie de leur salaire ou de leurs primes ou de leurs forfaits, d'y souscrire et de bénéficier en conséquence d'un revenu complémentaire.

ETHIAS s'engage ainsi, pour une période maximale de 6 mois, de verser aux personnes concernées la somme de 25 euros/jour (ou 750 euros/mois), ce qui leur permettrait de récupérer une partie de la perte salariale.

La prime annuelle reviendra à 133,50 euros pour les adhérents.

La gestion de l'assurance sera assurée par l'USB, et toute demande de souscription à la police doit être adressée à la section locale USB de votre institution et au secrétariat central de l'USB ([info@unionsyndicale.eu](mailto:info@unionsyndicale.eu)).

Pour de plus amples informations sur les conditions générales, veuillez cliquer sur les lien ci-dessous.

<http://bruxelles.unionsyndicale.eu/wp-content/uploads/2018/05/20180528-ETHIAS-Assurance-Revenu-garanti-Conditions-générales-FR.pdf>

<http://bruxelles.unionsyndicale.eu/wp-content/uploads/2018/05/20180528-ETHIAS-USB-Déclaration-daccident-Modèle-FR.pdf>

## SERVICES/ASSURANCES

### CONTRATS EXISTANTS pour les fonctionnaires européens et autres agents des institutions



**Union  
Syndicale  
Bruxelles**

**\*Programme d'assurances de l'Union Syndicale Bruxelles**

En collaboration avec Allianz - Concordia

*Valable dans le monde entier*

[Lien vers](#) : "Assurances EuroSanté (3.98 MB).

**Avantages adhérents USB**

Pour l'assurance Maladie complémentaire EuroSanté : remise de 5% sur les primes des formules Equilibre et Optimum. Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

**Contacts**

Nous vous invitons à prendre contact avec nous ([web@unionsyndiclae.eu](mailto:web@unionsyndiclae.eu)) ou avec Concordia pour toute information complémentaire, de préférence en vous inscrivant à l'une des permanences que Concordia tiendra hebdomadairement à la Maison de l'Union Syndicale, avenue des Gaulois 36 à 1040 Bruxelles : <http://bruxelles.unionsyndicale.eu/wp-content/uploads/2018/04/201804-05-Assurances-EuroSanté-et-FIDEA-Permanences-USB.pdf>.

**\*Programme d'assurances de l'Union Syndicale Bruxelles**

En collaboration avec Allianz - Concordia - Fidea

*Valable en Belgique et bientôt adapté au Luxembourg*

**Auto**

Lire en ligne : [Assurance Auto](#) ou télécharger : [Assurance Auto](#) (427.53 KB).

**Habitation**

Lire en ligne : [Assurance Habitation](#) ou télécharger : [Assurance Habitation](#) (352.72 KB).

**Responsabilité civile - Vie privée**

Lire en ligne : [Assurance Familiale](#) ou télécharger : [Assurance Familiale](#) (259.02 KB).

**Individuelle accident**

Lire en ligne : [Assurance Accident](#) ou télécharger : [Assurance Accident](#) (107.28 KB)

### Avantages pour tous

- \*Des tarifs très concurrentiels
- \*Un bonus malus -2 «à vie» en auto
- \*Une formule d'assurance omnium sur base du prix d'achat
- \*Si souhaitée, une franchise particulièrement basse de 250 euros
- \*Pas de bonus malus en Omnium
- \*Pour les véhicules neufs, pas d'amortissement au cours des 30 premiers mois
- \*En cas de souscription de minimum 3 polices d'assurances, baptisées Elit3 :
  - un fractionnement gratuit des primes,
  - un rachat de franchise jusqu'à 250 euros lors de votre premier sinistre (en Auto ou Incendie),
  - une remise annuelle de 5%,
  - une carte accréditive baptisée Elit3, vous donnant accès à une multitude d'avantages.

### Avantages supplémentaires adhérents USB

- \*Des réductions tarifaires additionnelles :
  - en Auto - 20% par rapport au tarif normal
  - en Incendie Habitation - 15% par rapport au tarif normal
- \*En cas de perte totale en Auto, une indemnisation complémentaire de 10%
- \*En cas de souscription de minimum 3 polices d'assurances baptisées Elit3 : une assistance vélo gratuite (jusqu'au 14 juillet 2016). Lire en ligne : [Assurance Avantages Elit3](#) ou télécharger : [Assurance Avantages Elit3 \(743.6 KB\)](#).

### Contacts

Nous vous invitons à prendre contact avec nous ([web@unionsyndiclae.eu](mailto:web@unionsyndiclae.eu)) ou avec Concordia pour toute information complémentaire, de préférence en vous inscrivant à l'une des permanences que Concordia tiendra hebdomadairement à la Maison de l'Union Syndicale, avenue des Gaulois 36 à 1040 Bruxelles : <http://bruxelles.unionsyndicale.eu/wp-content/uploads/2018/04/201804-05-Assurances-EuroSanté-et-FIDEA-Permanences-USB.pdf>.

### CONCORDIA

\*Contacter, pour la Belgique, auprès de notre courtier d'assurances Concordia, en charge de la gestion de notre programme, Monsieur Alain Voets (tél. fixe : +3224200033 - tél. portable : +32471133507 - adresse e-mail : [expats@concordia.be](mailto:expats@concordia.be) - adresse postale : Romeinsesteenweg/chaussée Romaine 564/b à 1853 Strombeek-Bever ;

\*Contacter, pour le Grand Duché de Luxembourg, auprès de notre courtier d'assurances IBS Europe, en charge de la gestion de notre programme, Monsieur Yannick Morera (tél. fixe : +35226310611-40 - tél. portable : +352661515005 - adresse e-mail : [yam@ibseurope.com](mailto:yam@ibseurope.com) - adresse postale : route de Luxembourg, 68, L4972 Dippach.